

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1727

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 2

À l'alinéa 20, substituer à la référence :

« L. 4251-13 »

la référence :

« L. 4251-12-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.